Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260916-DB_2026_106-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le **seize septembre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND **(dès son arrivée à 20h43 pour la délibération n°2026-115)**, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Solenn INIZAN, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. Alain RAULT	a donné procuration à	M. Roland RAOULT
M. Patrick ALLAND	a donné procuration à	M. Jean-Yves THOMAS **(jusqu'à son arrivée à 20h43 - délibération n°2026-114)**
M. André NAVINER	a donné procuration à	M. Pascal HERVE
Mme Isabelle HERVÉ	a donné procuration à	Mme Vanessa RIVET
Mme Valérie RENAULT	a donné procuration à	Mme Jennifer MONTIS

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile SCOUPE

Assistaient également : M. Yann BAUDRY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-106

Rapporteur : Sandra LE MEUR, Maire

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL EN TANT QUE CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Par délibération n°059-2026 du 31 mars 2026 – Désignation des représentants du Conseil Municipal dans les organismes extérieurs, le Conseil Municipal a désigné Monsieur André NAVINER en tant que délégué au CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE DU PERRAY.

La Préfecture nous demande de désigner un correspondant incendie et secours sans référence à un centre de secours en particulier.

Ses missions, sous l'autorité du maire sont les suivantes :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la Commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la Commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260916-DB_2026_106-DE

- Concourir à la mise en œuvre par la Commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la mise en œuvre par la Commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** M. André NAVINER en tant que correspondant incendie et secours.

A Trégueux, le 21 septembre 2026

La secrétaire de séance,

Mme Marie-Odile SCOUPE

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR